

**Arrêté UFR Sciences
Licence professionnelle Bio-industries et biotechnologies : SQMIA - 2024-2025**

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologiques** » mention « **Bio-industries et biotechnologies** », parcours-type « **Sécurité, qualité et microbiologie en industries agroalimentaires (SQMIA)** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE PROFESSIONNELLE - Bio-industries et biotechnologies	
Parcours : Sécurité, qualité et microbiologie en industries agroalimentaires (SQMIA)	
Semestre 1	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>	
<u>Président(e) :</u> Thierry GIARDINA	
<u>Suppléant(e) :</u> Isabelle GIMBERT	
<u>Liste des membres :</u> Jean-Luc CAYOL (titulaire) / Sana RAOUCHE (suppléant)	
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>	
<u>Liste des membres :</u> Frédéric FINE	
Semestre 2 et Jury d'année	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>	
<u>Président(e) :</u> Thierry GIARDINA	
<u>Suppléant(e) :</u> Isabelle GIMBERT	
<u>Liste des membres :</u> Jean-Luc CAYOL (titulaire) / Sana RAOUCHE (suppléant)	
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>	
<u>Liste des membres :</u> Frédéric FINE	

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 03 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET